

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 29 Avril 2024

**Commune de
PAULHAN**

N° 2024/04/34

Date de la convocation	19/04/2024
	<u>Exprimés</u> : 22
Présents : 15	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, RODES Magali, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. GASC Carine, DJUROVIC Aleksandra, JAM Thierry, ROIG José, HÉRÉDIA Fabienne.

Procurations : - Monsieur GAUBERT Guy à Monsieur GUERIN Grégory
- Madame LABORDA Véronique à Madame AMMARI Hanane
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude
- Monsieur BIROUSTE Pascal à Monsieur JAURION Léon
- Monsieur SÉBASTIAN David à Monsieur ALEIX Bertrand
- Madame CAPELLE Laetitia à Madame GAVINET Isabelle
- Monsieur GARIN-MICHAUD Gérard à Monsieur NOUGOUM Mohamed

Objet : Adoption d'une convention avec la Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques de l'Occitanie – Fixation des conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la direction régionale d'Occitanie de l'institut national de la statistique et des études économiques relatif au recensement de la population au cours de l'année 2025.

A ce titre, les engagements mutuels de l'Insee et de notre commune doivent être formalisés par une convention qui doit être retournée à l'Insee avant le 30 juin 2024.

Cette convention doit décrire les opérations à réaliser dans le cadre de l'enquête Familles de 2025. Ces opérations sont sans effet sur les obligations incombant à la commune concernant le déroulement de l'enquête annuelle de recensement de 2025 à laquelle l'enquête Familles est associée.

Oui l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte la convention fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240429-2024-04-34-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024